

Compte rendu du Conseil municipal du 19 février 2021

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le vendredi 19 février deux mille vingt et un à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Mme Marthe BIGER, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents : Marthe BIGER, Jacques CARIOU, Johanna KERAVEC, Patrice FAILLER, Fabrice TREMEAU, Marie-Armelle GUELLEC.

Mr Jérôme LE GOFF, arrivée à 20h17.

Mr Anthony LE GALL, absent.

Marthe BIGER ouvre la séance à 20H10.

M. Patrice FAILLER est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 février 2021.

Le huit-clos est demandé par Mme Marthe BIGER en début de séance eu égard à la crise sanitaire.

VOTANTS :	6	POUR :	6	CONTRE :	0	ABSENTION :	0
-----------	---	--------	---	----------	---	-------------	---

Le huit-clos est accepté à l'unanimité.

En ouvrant la séance du conseil municipal, Mme BIGER a demandé à l'assistance d'observer une minute de recueillement en mémoire du capitaine des pompiers Guy Andro, décédé tragiquement le 13 février dernier.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2020

Mme Marthe BIGER fait lecture du compte-rendu de la dernière séance.

Vote sur approbation du compte rendu :

VOTANTS :	7	POUR :	6	CONTRE :	0	ABSENTION :	1
-----------	---	--------	---	----------	---	-------------	---

2. Annulation de la délibération nommant 2 adjoints

Mme Marthe BIGER, informe le conseil que suite à sa demande en préfecture pour la création de 2 postes d'adjoints lors du conseil municipal du 16 décembre 2020, la préfecture a demandé l'annulation de la création de 2 postes d'adjoints au maire.

VOTANTS :	7	POUR :	7	CONTRE :	0	ABSENTION :	0
-----------	---	--------	---	----------	---	-------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'annulation de la délibération pour l'élection de deux adjoints.

3. Délégation des commissions travaux et communication

Mme Marthe BIGER précise que suite au point précédent, deux délégations seront établies par Arrêté municipal pour désigner :

- Mr Jacques CARIOU à la commission de travaux
- Mr Patrice FAILLER à la commission communication

Ce point n'est pas soumis au vote du conseil.

4. Eclairage public, travaux :

Mme Marthe BIGER donne la parole à Mr Jacques CARIOU afin que celui-ci expose les devis des travaux à réaliser :

- point électrique N°8 – 1 devis de 2091€00 dont subvention de 300€00 accordée par le SDEF, le reste est à la charge de la commune.

Le conseil est invité à voter.

VOTANTS :	7	POUR :	7	CONTRE :	0	ABSENTION :	0
-----------	---	--------	---	----------	---	-------------	---

Le conseil après en avoir délibéré valide à l'unanimité les travaux sur le point électrique n°8.

- point électrique N°99 – 1 devis de 1088€00 à la charge de la commune.

Le conseil est invité à voter.

VOTANTS :	7	POUR :	7	CONTRE :	0	ABSENTION :	0
-----------	---	--------	---	----------	---	-------------	---

Le conseil après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les travaux sur le point électrique n°99.

5. Contrat photocopieur mairie – école

Mme Marthe BIGER présente la proposition commerciale de la société SADA de Pluguffan pour la fourniture et le remplacement du photocopieur (achat ou location) en place à la mairie.

La proposition porte sur le multifonction Ricoh IMC 3000 neuf, l'ancien serait déplacé à l'école.

Le conseil, après échanges, privilégie la location du copieur avec déplacement de l'ancien copieur à l'école qui sera révisé pour l'occasion.

VOTANTS :	7	POUR :	7	CONTRE :	0	ABSENCE :	0
-----------	---	--------	---	----------	---	-----------	---

Le conseil après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le remplacement à la location du copieur multifonction Ricoh.

6. Travaux école publique

- Toiture / fuites d'eau

Mme Marthe BIGER donne la parole à Mr Jacques CARIOU qui expose les travaux d'ores et déjà effectués sur le toit plat pour stopper les fuites d'eau.

En outre, il expose que la société ETEC Etanchéité a présenté un devis de 15600€ pour la réfection de la membrane avec isolation. Il est précisé que ce devis ne comprend pas la dépose/repose de la verrière qui devra être effectuée par une autre société, Etec Etanchéité ne pouvant réaliser cette opération.

Un devis va être demandé pour cette opération délicate.

Mr Jacques CARIOU précise que la réfection du toit sera menée par la commission travaux, budgétée et votée en conseil.

Il précise en outre que le déshumidificateur et le ventilateur sont toujours en place.

- Arbre (Eucalyptus) dans la cour de l'école

Mme Marthe BIGER présente le rapport effectué par la société ARBOSYLVA qui a expertisé l'Eucalyptus de la cour de l'école.

La société ARBOSYLVA préconise l'abattage de l'arbre et propose un reboisement agrément d'espèces locales.

Mr Jérôme LE GOFF soulève le problème « racinaires » qui resterait présent après abattage, et qui nécessiterait des travaux complémentaires à l'abattage dont la réfection du sol.

Mr Patrice FAILLER évoque l'intégration de l'abattage de l'arbre dans un projet global de réfection de la cour de l'école, le projet est porté par le CAUE.

Mr Jacques CARIOU précise qu'à ce jour, le CAUE n'a fait aucun retour sur le projet.

L'APE a fait une demande auprès de la mairie pour restituer la zone aux enfants, le muret en pierres continue de se dégrader, la zone de sécurité est matérialisée par des barrières, et reste interdite aux élèves et personnel de l'école.

Mme Marthe BIGER soumet au vote l'abattage de l'arbre.

Mr Jacques CARIOU demande un vote à bulletin secret.

VOTANTS :	7	POUR :	3	CONTRE :	0	BLANC :	4
-----------	---	--------	---	----------	---	---------	---

Suite au dépouillement, le conseil propose avant toute prise de décision, une concertation avec la directrice de l'école et l'APE pour présenter le rapport ARBOSYLVA.

Mme Marthe BIGER propose d'organiser la rencontre au plus vite mais souhaite néanmoins la présence complète du conseil lors de cette rencontre.

7. Convention SIADS

Le SIADS (service d'instruction des autorisations du droit des sols) a établi une convention d'une durée de 3 ans. Dans un souci d'optimisation des délais d'instruction, à chaque renouvellement du Conseil Municipal ou en cas de changement de Maire en cours de mandat, un arrêté de délégation de signature du Maire de la Commune habilitera le chef du service d'instruction des ADS de la CCPBS à signer les courriers établissant le caractère incomplet du dossier ou majorant le délai d'instruction conformément aux articles R.423-38 et suivants.

Vote portant sur délégation de signature pour Mme Marthe BIGER, 1^{ère} adjointe jusqu'à la prochaine élection du maire :

VOTANTS :	7	POUR :	7	CONTRE :	0	ABSENTION	0
-----------	---	--------	---	----------	---	-----------	---

8. Permanence élections municipales

Mme Marthe BIGER en tant que 1^{ère} adjointe est présidente de bureau.

Les élections auront lieu le 14/03/2021 de 8h00 à 18h00 ;

Des permanences sont définies, il reste des créneaux à combler.

9. Questions diverses

- compte-rendu visite de sécurité à l'école, le rapport du SDIS a été transmis à la directrice, aucun problème majeur constaté, quelques points de sécurités sont à résoudre
- Un entretien avec le personnel communal a été programmé : une remise à plat des horaires de travail de chacun, la gestion des clés, la gestion des commandes de fournitures, la gestion des masques ont été abordés lors de cet entretien.
- Marthe BIGER informe qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie pour une intrusion dans les locaux de l'école pendant les vacances scolaires de Noël ainsi qu'une tentative d'effraction sur une porte dont le châssis a été déformé, entre le 6 janvier (intervention pour consolidation des fermetures) et le 10 février (jour du constat de l'effraction).
- Point sur les travaux en cours effectués par la CISE TP, qui se terminent comme prévus fin de semaine prochaine
- Maison médicale : la gâche a été installée et les locataires sont satisfaits
- Alarme mairie : remise en fonction de la protection des locaux de la mairie effectuée cette semaine
- Etat des routes : quelques remontées sont faites sur l'état de certaines routes comme à Pen Ar Prat ou à Kergaradec Ar Gorre et Kerdrein, déjà endommagées malgré des travaux récents.

La séance est levée à 22h00.

Vu la 1^{ère} adjointe, pour le maire empêché

